

La participation au Semi-marathon et 10km des Lions, Rueil-Malmaison implique l'acceptation expresse par chaque coureur du règlement ci-dessous.

ORGANISATION

L'association du Lions Club de Rueil Malmaison organise le dimanche 16 mars 2025 la 14ème édition du Semi-marathon des Lions à Rueil-Malmaison, constituée de deux épreuves sur route : un semi-marathon et une course à pied de 10 km.

DESCRIPTION DES ÉPREUVES

Les courses, à allure libre, sont ouvertes à tous et à toutes, licencié(e)s ou non, dans les catégories suivantes : cadet, né avant 2009 (10km uniquement), Junior, né avant 2007, Espoir, Senior, Master 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

Tout athlète participant doit être muni d'un dossard officiel (ni plié, ni découpé).

Le non-respect de ces dispositions entraînera la disqualification du coureur concerné. Tout accompagnateur, notamment à bicyclette ou en roller est interdit, sous peine de disqualification du concurrent. Les décisions des organisateurs pour la régularité des épreuves seront sans appel. Des signaleurs épaulés par les forces de police seront disposés sur le parcours pour veiller à la sécurité des coureurs.

Kilométrage – Ravitaillement : chaque kilomètre est indiqué, un ravitaillement est organisé environ tous les 5 kilomètres. Pour des raisons de sécurité, les sacs à dos, sacs à eau et les porte-bidons ne sont pas autorisés.

Assistance médicale : une assistance médicale avec médecin est assurée par la Protection Civile. Les services d'urgence seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'une des épreuves.

Ligne de départ – près entrée du Parc des Bords-de-Seine

Départ du 10KM à 9h30

Départ du semi-marathon à 10h30

Vestiaires : vestiaires dans bâtiment, près de la ligne de départ/arrivée.

Consignes : dans le Parc des Bords-de-Seine

Participation : Le semi-marathon est ouvert aux coureurs et coureuses licencié(e)s ou non licencié(e)s. Les participants doivent être âgés de 18 ans au moins le jour de l'épreuve.

Parcours : le parcours de 21,1 km est constitué d'une boucle de 5km et de 2 tours

Temps limite : Afin de pouvoir ré-ouvrir les routes à la circulation automobile au plus tôt, un temps limite est imposé. Sur la base d'un temps de course de 2h40 pour les 21.100 km, le temps de passage limite devant le stade après le premier tour est fixé à 1h40. Tout coureur passant après 12h10 sera donc mis hors course.

L'infrastructure de la course du 10 km sera la même que celle du semi-marathon.

INSCRIPTION • CERTIFICAT MÉDICAL

Les inscriptions se font par internet ou courrier. Aucune inscription par téléphone ou télécopie ne sera retenue. L'inscription est possible sur place le jour même en fonction des places disponibles.

Le Semi-marathon des Lions ouvrira prochainement ses inscriptions sur le site Protiming.

- En ligne sur le site Internet [www. Protiming.fr](http://www.Protiming.fr), avec paiement sécurisé, jusqu'au jeudi 13 mars 2025 à 12h00 ou jusqu'à l'atteinte du nombre limite de dossards. Attribution automatique du numéro de dossard avec envoi d'un certificat d'inscription dès l'enregistrement du paiement.
- Par courrier, jusqu'au lundi 10 mars 2025, en renvoyant le bulletin officiel d'inscription à Lions Club de Rueil-Malmaison, 39 avenue Victor Hugo – BP 48 – 92500 Rueil-Malmaison.
- Sur place, au Parc des Bords-de-Seine, le jour même à partir de 8h00, dans la limite des dossards disponibles. Les inscriptions sont strictement limitées à 2000 dossards pour le semi-marathon et 1000 dossards pour le 10 km pour cette 13e édition.

Seules les inscriptions accompagnées soit de la photocopie de la licence F.F.A. (licence Athlé Compétition, licence Athlé Entreprise, licence Athlé Running ou « Pass' J'aime Courir », complété par le médecin), soit d'un certificat médical (ou sa photocopie) de contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve (Articles 231-2 et 231-3 du Code du Sport) et du paiement de l'inscription seront prises en compte.

Nouveau : Le certificat médical pourra être remplacé par la fourniture d'une attestation (papier, électronique) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé(ou PPS), mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir

été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les participants étrangers sont tous tenus de fournir un certificat médical daté, signé, et en langue française (quel que soit le pays d'établissement du médecin) ou auquel est joint une traduction en français, datant de moins d'un an à la date de la compétition, comportant l'une des mentions suivantes :

- « *Non contre-indication à la pratique du sport en compétition* »
- « *Non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition* »
- « *Non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.* »

RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer au Parc des Bords-de-Seine, (sur présentation d'une pièce d'identité), samedi 15 mars 2025 de 14h à 19h ou dimanche 16 mars 2025, entre 8h et 9h.

Aucun dossard ne sera expédié par courrier. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course sous peine de disqualification.

ANNULATION

Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, ou de tout événement indépendant de la volonté de l'organisation ne permettant pas le bon déroulement des courses, le Lions Club de Rueil-Malmaison se réserve le droit d'annuler l'une ou l'autre des épreuves, ou l'ensemble des épreuves, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, sous peine de disqualification. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

TARIFS D'INSCRIPTION 2025

10km

Jusqu'au 10/01/2025 : 18 €

Du 11/01/2025 au 14/03/2025 : 22 €

À partir du 15/03/2025 : 25 €

Semi-marathon

Jusqu'au 10/01/2025 : 30 €

Du 11/01/2025 au 14/03/2025: 35 €

À partir du 15/03/2025 : 40 €

CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur officiel (Protiming). Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique intégrée dans le dossard et qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Tous les résultats seront consultables sur le [site de Protiming](#).

Classements prévus : scratch, par catégorie hommes et femmes, challenge entreprise, meilleure rueilloise et meilleur rueillois.

Récompenses : seuls les coureurs présents à la remise des prix recevront leur dotation.

CIRCULATION SUR LE PARCOURS

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours hormis les véhicules d'organisation, de sécurité et santé/secours.

DROIT A L'IMAGE

Chaque coureur autorise expressément les organisateurs du semi-marathon de Rueil-Malmaison, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au semi-marathon ou aux épreuves associées. Ceci concerne les supports y compris documents promotionnels et publicitaires ainsi que les livres publiés dans le monde entier pour la durée la plus longue

prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

C.N.I.L. et INTERNET

Conformément à la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Lors de votre inscription, vous bénéficierez d'une inscription à la newsletter informatique de la course. Vous aurez toutefois la possibilité de vous désinscrire très facilement en cliquant sur le lien au bas de chaque newsletter envoyée ou par simple demande écrite à : lions-rueilmalmaison@myassoc.org

Si vous vous désinscrivez de la newsletter, vous ne recevrez plus les informations pratiques relatives à la course.

ASSURANCE

La participation s'effectue aux risques et périls des engagés. Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué par la déficience physique ou psychique, ainsi qu'en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.